



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0089

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône Alpes (CERF RA) - Désignation de représentants du Conseil

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

**Conseil de communauté du 23 juin 2014****Délibération n° 2014-0089**

commission principale : développement économique

objet : **Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône Alpes (CERF RA) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

Le Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône Alpes (CERF RA) est une association créée, en 2009, à l'initiative de collectivités territoriales (Région Rhône Alpes, Communauté urbaine de Lyon, Conseils généraux). Elle est basée à Lyon.

Son objet est de promouvoir et renforcer, au niveau du territoire de la Région Rhône Alpes, les échanges de connaissances et de savoir-faire entre les différents acteurs du foncier et de l'immobilier, dans la perspective d'apporter des méthodes et des outils appliqués à l'action foncière et nécessaires à la mise en œuvre de politiques d'aménagement durable du territoire.

Cette association rassemble des acteurs du foncier et de l'immobilier tant du secteur public régional (région, conseils généraux, établissement public de coopération intercommunale -EPCI-, établissement public foncier local -EPFL-) que du secteur privé (agences d'urbanisme, conseil en architecture, en urbanisme et en environnement -CAUE-, société d'aménagement foncier et d'établissement rural -SAFER-, centre d'études de la conjoncture immobilière -CECIM-, syndicat national des aménageurs lotisseurs, institut français de l'expertise immobilière, ordre des géomètres experts, fédération des promoteurs immobiliers, etc.).

Conçue pour être un centre de ressources et de compétences sur ces domaines particuliers du foncier et de l'immobilier, ses missions principales sont les suivantes :

- accompagner les collectivités dans leurs réflexions et actions foncières : outils d'aide à la décision, appui juridique, accompagnement de projets,
- consolider la culture du foncier et la diffusion des savoir-faire au travers de l'organisation d'ateliers trimestriels portant sur des sujets à enjeux,
- renforcer la carte de formations sur le foncier à l'échelle régionale,
- améliorer les méthodes d'observations foncières.

Pour accomplir ces missions, le CERF RA s'appuie sur l'expertise de tous ses adhérents. Cette mise en réseau des compétences à l'échelle régionale constitue la spécificité et la force du CERF RA, qui bénéficie en retour à ses adhérents.

**Modalités de représentation**

Le CERF RA compte une cinquantaine de membres actuellement.

La Communauté urbaine figure parmi les 10 membres fondateurs du CERF RA . Elle bénéficie ainsi d'un accès à l'ensemble des services que l'association propose à ses adhérents : fiches techniques, formations et séminaires techniques, veille juridique, accompagnement sur projets spécifiques, étant rappelé que la Communauté urbaine réalise en régie la maîtrise d'ouvrage foncière de l'ensemble de ses projets.

Le CERF RA est administré par un conseil d'administration composé de 24 administrateurs, désignés par 5 collèges, pour une durée de 4 ans, étant précisé que, pour le collège des fondateurs, chaque membre fondateur dispose statutairement d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au conseil d'administration ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**Désigne** monsieur Roland Crimier en tant que titulaire et monsieur Michel Le Faou en tant que suppléant pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône Alpes (CERF RA).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.**